



Pourquoi adhérer à l'ANSA ?



Bénéficier d'un soutien pour la protection juridique et fiscale de la société et de ses actionnaires

- Bénéficier d'**analyses techniques approfondies et des positions de place prises par le Comité juridique** sur l'application du droit des sociétés, droit boursier, droit financier et droit fiscal (fiscalité patrimoniale), ces interprétations doctrinales étant susceptibles d'être reprises par les tribunaux
- Participer de façon continue au débat public et appuyer des **réformes** visant à promouvoir l'actionnariat de long-terme, stable et stratégique, pour une croissance durable des entreprises en France et en Europe



Renforcer son expertise et celle de son équipe

- Recevoir, tout au long de l'année, une **veille législative** et réglementaire en droit des sociétés, droit boursier, droit financier, droit des titres et droit fiscal
- S'inscrire, avec un tarif préférentiel, aux **journées d'études annuelles et aux matinées** de l'ANSA ainsi qu'aux événements organisés par nos différents partenaires



Avoir un accès continu à des informations et à un contenu juridique approfondi

- Tout au long de l'année, **poser toute question** à l'un des juristes et, le cas échéant, au *Comité juridique* de l'ANSA qui se réunit tous les mois et qui statuera rapidement
- Grâce à la base de données réservée aux adhérents, avoir **accès aux avis du Comité juridique depuis 1990** ainsi qu'à toutes les publications de l'ANSA
- Participer aux réunions trimestrielles d'actualités en droit des sociétés, droit boursier, droit financier, droit fiscal et droit des titres
- **Être informé en amont** de la publication des textes pour se préparer au mieux aux changements à venir



Échanger avec les autres adhérents et les pouvoirs publics

- **Echanger les bonnes pratiques** dans les groupes de travail réservés aux émetteurs ou consacrés à un sujet d'actualité ou à un thème spécifique (ESG et droit des sociétés, rémunération des dirigeants, PEA, rachats d'actions...)
- Être consulté pour améliorer les projets de textes présentés par **les pouvoirs publics et les instances européennes**

Comment adhérer à l'ANSA ?

En remplissant le formulaire disponible [ici](#)

ou en contactant directement Marie-Pierre MARCHADIER

au 01 47 63 66 41